

## Subvention 2021 à l'Office Central de Coopération à l'Ecole de Loire-Atlantique pour le financement du matériel du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED)

**Date de la convocation du conseil municipal :** le jeudi 9 décembre 2021

**Date et heure du conseil municipal :** le lundi 13 décembre 2021 à 20h00

**Lieu du conseil municipal :** Salle René-Guy CADOU, complexe sportif du Pré aux Oies,

**Président de séance :** Emmanuel TERRIEN

**Secrétaire de séance :** Frédéric WILLIAMS

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 23

**Nombre de conseillers municipaux présents :** 19

**Nombre de conseillers municipaux représentés :** 3

**Nombre de votants :** 22

**PRÉSENTS :** TERRIEN Emmanuel, Maire

LOEZ Jean-Christophe, EVAIN Marie-Laure, EVAIN Olivier, PERRAUD Sylvie, PERROT Philippe, MAISONNEUVE Marie, Adjoint au Maire, CHARGE Dominique, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, PREL Elisabeth, HAUMONT Sébastien, GUITTET Laurence, DAUPHIN Cathy, LEYGONIE Laurent, WILLIAMS Frédéric, PERIER Julien, PINSON Hélène, TETEREL Jérémy, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS :** STERCHI Charles

**REPRÉSENTÉS :** BROSSARD Françoise a donné pouvoir à TERRIEN Emmanuel ; COUTAREL-LORIEU Martine a donné pouvoir à LOEZ Jean-Christophe ; MARCHAIS Violette a donné pouvoir à PERROT Philippe.

### Exposé

Olivier EVAIN, adjoint à la vie scolaire et à l'enfance-jeunesse, rappelle que les RASED ont pour objet d'apporter des aides spécialisées aux élèves en difficulté. Le RASED peut intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Ce service a pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui persistent malgré les aides apportées par les enseignants des classes. Conformément à l'article D.411-2 du code de l'éducation, une information est donnée à chaque conseil d'école sur l'organisation des aides spécialisées dans la circonscription et dans l'école.

Le RASED qui intervient pour l'école primaire publique de Mauves-sur-Loire a pour rattachement l'école des Tilleuls, située 1 rue Jules Ferry à Sainte Luce sur Loire. Ce RASED intervient pour les écoles primaires de Carquefou, Mauves-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire et Thouaré-sur-Loire.

La Commune participera à hauteur de 0,50 € par élève scolarisé comme l'an dernier.

**Ceci étant exposé,**

**CONSIDERANT** que le nombre d'élèves scolarisés à l'école primaire Jules Verne durant l'année scolaire 2021-2022 est de 255,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** une subvention de 127,50 € à l'Office Central de Coopération à l'Ecole de Loire-Atlantique pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au budget primitif 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 13 décembre 2021

**Le maire,**

**Emmanuel TERRIEN**

